

## EP2 – SERVICES DES BOISSONS ET DES METS

### CONSIGNES

#### *A – Partie en activité comptoir – Durée : 30 minutes à 1 heure*

##### Partie pratique

Le candidat devra réaliser devant un jury un service commercial au comptoir de boissons et d'un mets imposé (envoi d'une préparation spécifique). Il va jusqu'à l'encaissement.

##### Partie orale

Durant cette épreuve, le candidat sera également évalué oralement sur l'exactitude des connaissances relatives à l'environnement technologique, scientifique, économique et juridique.

#### *B – Partie en activités limonade et brasserie – Durée : 2 heures à 2 heures 30* *(en fonction de la durée effective de l'activité comptoir)*

Le candidat devra effectuer un service commercial synchronisé des boissons et des mets :

- **en activité limonade, pour une table de 1 à 2 clients.**  
Le candidat utilisera la carte formule rapide communiquée en annexe.  
Ce service sera effectué impérativement au plateau.
  
- **en activité brasserie pour une table de 3 à 4 clients.**  
Le candidat utilisera la carte brasserie qui lui sera communiquée.  
En fonction des boissons, le service pourra être effectué à bon escient au plateau.

CAP SERVICES EN BRASSERIE-CAFE	Code : 50 33406	Consignes candidat	Session 2017
Epreuve EP2 : Services des boissons et des mets	Coef. : 7	Durée : 3h00	Page : 1/1